

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 04 Avril 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-018 BIS

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

Absents : BONICEL Carole, DURET Laëtitia, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume,

Mme NARDINI Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET M57 COMMUNE 2023 : DETAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 11

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations et les sommes attribuées en 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'attribution des sommes suivantes aux différentes associations pour l'année 2023. Mme NARDINI ne prend pas part au vote.

Convocation le :		2022	2023
	28/03/2023		
	- Club Taurin : ass. Lou Montpezabiou	1000 €	1 280€
	- Association Armonia	500 €	560€
	- APE de Montpezat	500 €	400€
	- Les Heures Claires 3 ^{ème} âge	-	1 600€
	- Auxia Dance	-	800€
	- Association Jeanne d'Arc	-	200€
	TOTAL :	2000 €	4 840€

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20230406-2023-MAIRIE-18B-AI
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023